

Communication au Conseil de Paris
14 avril 2026

Communication sur la protection et les temps de l'enfant à l'école

La présente communication vous présente de manière précise et transparente le plan d'action que j'engage, dès le premier jour de mon mandat, pour lutter contre les violences faites aux enfants dans le périscolaire parisien, ainsi que la refondation qu'il ouvre au travers de la convention citoyenne sur la protection et les temps de l'enfant à l'école.

Cette communication intervient dans un contexte grave, qui nous oblige collectivement. Les faits qui ont été portés à notre connaissance ces derniers mois ne doivent être ni relativisés, ni traités comme des dysfonctionnements marginaux. Ils appellent des réponses fortes, immédiates, structurantes. Nous le devons aux enfants, aux parents, à la communauté éducative et à tous les parisiennes et les parisiens qui doivent conserver confiance dans l'école publique.

Les violences faites aux enfants, de quelque nature qu'elles soient, sont inacceptables. Elles constituent une atteinte directe à leur intégrité, à leur développement, à leur dignité. Elles produisent des effets profonds pour la vie. Elles engagent notre responsabilité collective.

Elles touchent également les familles, dans ce qu'elles ont de plus intime : la confiance qu'elles accordent au service public dans nos écoles. Lorsque cette confiance est altérée, c'est tout notre modèle éducatif qui vacille.

Les chiffres dont nous disposons aujourd'hui pour le 1^{er} trimestre 2026 – 78 agents suspendus, dont 31 pour des suspicions de violences sexuelles, sur un effectif d'environ 20 000 agents – traduisent l'importance des signalements de violences et leur caractère systémique.

Ces chiffres nous obligent. Nous devons le dire avec clarté : il y a eu des défaillances dans nos procédures, dans nos circuits de signalement, dans notre capacité à prévenir, repérer et agir.

Ces chiffres traduisent également une réelle libération et prise en compte de la parole des enfants que nous devons continuer à accompagner de la meilleure des manières possibles. Tu parles, je t'écoute, je te crois. Et j'agis.

Car cette reconnaissance de la parole des enfants ne vaut que si elle s'accompagne d'une transformation immédiate et structurelle de notre action.

Un plan d'action fondé sur la protection des enfants et l'exigence de service public

Le plan que nous mettons en œuvre repose sur un principe simple : la protection des enfants doit primer sur toute autre considération. Il s'inscrit dans notre vision du service public et de notre école : exigeants, protecteurs, attachés à l'égalité réelle et à la dignité de chacune et chacun. Cela implique d'assumer des règles strictes, des moyens renforcés et une transparence totale.

1. Instaurer une véritable culture du signalement

Nous devons rompre avec toute forme d'inertie ou de doute dans le traitement des alertes.

Une chaîne de signalement claire, lisible et opposable est mise en place pour l'ensemble des acteurs.

Une cellule d'écoute et de signalement dédiée, accessible directement, permettra désormais de court-circuiter les blocages éventuels, avec une adresse mail et un numéro de téléphone diffusés à tous les parents.

Tout signalement de violence sur enfant donnera lieu, sans délai, à une suspension conservatoire de l'agent concerné, afin de garantir la protection immédiate des enfants, le temps de l'instruction complète du signalement. Il s'agit de faire prévaloir une logique de protection et de précaution sur toute autre considération. Dans ce cadre, les agents mis en cause ne pourront pas retravailler auprès d'enfants à la Ville de Paris.

Les obligations de signalement au titre de la loi seront strictement appliquées, en lien étroit avec les autorités judiciaires.

2. Garantir une transparence totale vis-à-vis des familles

La confiance ne pourra être restaurée sans un changement profond de nos pratiques. Les familles seront informées immédiatement en cas de signalement. Les conditions d'exercice des agents concernés (périodes, temps périscolaires) seront communiquées. Les résultats des enquêtes administratives feront systématiquement l'objet d'une restitution aux familles. Des outils de visibilité et de traçabilité (badges, trombinoscopes, réunions de rentrée) seront généralisés et le respect de la mise en œuvre de ces outils sera strictement contrôlé, donnant lieu en cas de non-respect à des sanctions.

Nous devons passer à une culture démocratique de la transparence.

3. Renforcer concrètement la sécurité des enfants dans les établissements

La prévention passe par une organisation rigoureuse des espaces et des pratiques.

Les espaces sensibles seront réaménagés pour supprimer les zones à risque. Les situations d'isolement avec un seul adulte sont proscrites. Les équipes en maternelle seront renforcées par des professionnels qualifiés EJE éducatrices de jeunes enfants. Un service municipal d'agrément et de contrôle est créé pour garantir le respect des normes d'encadrement et de sécurité.

Toutes les parties prenantes seront sensibilisées à la protection des enfants contre les violences : les équipes seront formées ; les parents seront destinataires d'outils pour les accompagner dans le lien avec leurs enfants sur cette délicate question (diffusion du guide pour les kit de rentrée, conférences et ateliers de sensibilisation) ; des actions d'éducation à la vie affective et relationnelle seront développées dès le plus jeune âge, en lien avec l'éducation nationale et les boîtes "papillons" seront déployées pour permettre l'expression directe des enfants.

Il s'agit d'inscrire la protection des enfants dans le fonctionnement quotidien du service public du périscolaire.

4. Investir massivement dans la formation et la reconnaissance des agents

Nous ne construirons pas une politique efficace sans les agents du périscolaire. La grande majorité d'entre eux exerce ses missions avec engagement et sens des responsabilités. Notre devoir est de les soutenir, de les former, et de reconnaître leur rôle éducatif.

Une formation obligatoire annuelle sur les violences et leur prévention sera instaurée. Les partenariats avec les structures spécialisées seront renforcés. Une École parisienne du périscolaire sera créée, avec un objectif de professionnalisation complète de la filière. La formation continue sera développée tout au long de la carrière.

Cette politique s'inscrit dans une logique de renforcement des équipes dans les écoles. Nous devons accompagner la montée en compétence des agents du périscolaire et lutter contre la trop forte précarité de leurs contrats, conditions indispensables à la qualité du service public.

5. Assurer une prise en charge immédiate et digne des victimes

Nous devons également garantir un accompagnement à la hauteur des besoins et aussi longtemps que nécessaire. Une prise en charge psychologique immédiate sera assurée via des structures spécialisées. Le partenariat avec l'œuvre de Secours aux Enfants sera poursuivi.

Protéger, c'est aussi réparer et accompagner. Une Maison des enfants sera créée, comme lieu unique d'accueil, d'écoute et de suivi.

6. Une commission indépendante pour un diagnostic complet

Parce que la puissance publique ne peut être juge et partie, une commission indépendante, composée d'experts reconnus, sera chargée d'un audit approfondi de nos procédures. Elle disposera d'un accès complet aux informations et rendra des préconisations publiques.

Refonder démocratiquement : la Convention citoyenne sur la protection et les temps de l'enfant à l'école.

Ces premières mesures urgentes prises, nous devons tout remettre à plat. C'est le sens du lancement de la Convention citoyenne sur la protection et les temps de l'enfant à l'école. Cette convention s'inscrit dans une conception exigeante de la démocratie locale : associer directement les citoyennes et les citoyens à la définition des politiques publiques qui les concernent.

Un panel de 80 parents d'élèves volontaires tirés au sort, représentatif de la diversité parisienne, sera constitué. La convention disposera de moyens pour s'informer, enquêter, auditionner et se déplacer sur le terrain. Elle associera l'ensemble de la communauté éducative, les associations, les experts, ainsi que des groupes d'enfants. Ses travaux porteront notamment sur :

- l'organisation des temps de l'enfant ;
- le niveau de service public à garantir pour assurer l'égalité et la protection de tous les enfants.
- la prévention et la lutte contre les violences faites aux enfants à l'école
- l'articulation entre école, périscolaire et familles ;

Ses recommandations et premières conclusions seront remises en juin 2026 et feront l'objet de propositions soumises au Conseil de Paris.

La situation que nous affrontons appelle une réponse à la fois immédiate et structurelle. Elle nous rappelle que le service public ne vaut que par la confiance qu'il inspire et par la protection qu'il garantit aux plus vulnérables. Agir contre les violences faites aux enfants, c'est défendre une certaine idée de la société : une société qui protège, qui émancipe, qui refuse toute forme de domination ou de silence.

C'est être fidèle à ce qui fonde notre engagement au service des Parisiennes et des Parisiens.

Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation collective pour porter, améliorer et faire vivre ce plan, au service des enfants et des familles parisiennes.

